

## **Conditions Générales de la Résidence Maminotte (CGM)**

### **Article 1 : Application des Conditions Générales de la Résidence Maminotte**

La Résidence Maminotte est exploitée par la société PYLA RESIDENCES, société par actions simplifiée au capital de 10.000 €, ayant son siège 3 avenue des Acacias 33115 La Teste-de-Buch, France.

Les présentes Conditions Générales s'appliquent à la réservation effectuée par le client. Elles sont disponibles sur le site internet de la Résidence Maminotte. Leur acceptation, entière et sans réserve, est nécessaire à la validation de la réservation. En cas de réservation par téléphone, celles-ci sont envoyées par mail avec la confirmation de réservation, pour validation de la part du client.

Un client ne peut pas déroger aux présentes Conditions Générales de la Résidence Maminotte sans stipulation contraire bipartite convenue par écrit avec le client.

### **Article 2 : Prix, Taxe de Séjour**

Les prix indiqués sont exprimés en Euros TTC. Les prix applicables sont ceux en vigueur au jour de la réservation.

La taxe de séjour et les prestations complémentaires (par exemple parking, kit linge supplémentaire) ne sont pas incluses dans le prix et doivent être réglés sur place lors du séjour.

La taxe de séjour est calculée selon la règle de l'Office du Tourisme de La-Teste-de-Buch, applicable le jour d'arrivée du client (<https://taxe.3douest.com/latestedebuch.php>).

Les prix tiennent compte de la TVA applicable au jour de la réservation et tout changement de taux applicable à la TVA sera automatiquement appliqué sur les prix indiqués à la date de facturation.

### **Article 3 : Modalités de la réservation, arrhes**

La réservation peut s'effectuer en direct sur le site de Résidence Maminotte, par courrier, e-mail, en direct ou par téléphone. Une confirmation écrite est transmise au client qui précise le nom du client et de l'appartement loué, les dates et le prix de la location. A cet envoi, sont jointes les présentes CGV.

Pour valider une réservation, des **arrhes de 25%** du montant du séjour devront être versés à la réservation (au plus tard, dans un délai de 48h suivant la réservation), le **solde** doit être payé au **plus tard 14 jours avant l'arrivée**.

Les arrhes ne prennent **pas** en compte le montant de la taxe de séjour, ni de prestations complémentaires. Le versement des arrhes peut être fait:

- Directement sur le site de la Résidence Maminotte par carte bancaire au moment de la réservation, si celle-ci est effectuée en ligne,
- Par prélèvement sur carte bancaire (VISA ou MASTERCARD) en cas de réservation par téléphone, en transmettant les coordonnées bancaires (la société Pyla Résidence s'engage à n'utiliser ces coordonnées que pour cette cause, et à ne pas les divulguer),

- Par virement bancaire (le libellé du virement, ainsi que le montant exact de la réservation seront transmis par l'établissement).

#### **Article 4 : Conditions et frais d'Annulation**

Toute annulation de réservation doit être notifiée par écrit à la SAS Pyla Résidences.

**En cas d'annulation, les frais suivant seront dus et retenus:**

- **25 % du total du séjour** si l'annulation est reçue **jusqu'à 14 jours avant** la date d'arrivée prévue.
- **100 % du total du séjour** si l'annulation est reçue **moins de 14 jours jour** avant la date d'arrivée prévue.

#### **Article 5 : No show, annulation tardive, arrivée retardée et départ anticipé**

En cas de no-show (ou annulation tardive et non venue du client), la totalité du séjour prévu sera due par le client (sans information du client sur son arrivée, l'appartement ou studio sera conservé pendant 24 heures après la date d'arrivée prévue).

Pour tout séjour écourté ou arrivée retardée, l'intégralité du séjour prévu selon la réservation sera due.

#### **Article 6 : Modalités de règlement**

Les séjours peuvent être réglés par carte bancaire (VISA ou Mastercard), virement, ou en numéraire.

#### **Article 7 : Séjour à la Résidence Maminotte, dépôt de garantie et état des lieux**

Une pièce d'identité valide devra être présentée pour toute location au sein de la Résidence Maminotte.

Le client devra verser à titre de dépôt de garantie à l'établissement, une somme de EUR 400,- TTC (empreinte CB ou espèces) à son arrivée.

Le client accepte et s'engage à utiliser son appartement ou son studio, conformément aux règles de savoir-vivre et savoir-être.

Une fiche d'état des lieux sera remise au client à son arrivée. Un état des lieux de sortie sera réalisé.

En cas de dégradations constatées par l'établissement à la sortie du client et non signalés par celui-ci au moment de la prise de possession de la chambre ou studio, l'établissement se réserve le droit de lui facturer le montant des travaux afférant à la remise en état. L'établissement ne pourra, en aucun cas, être tenu responsable des dommages, de quelque nature que ce soit.

Il est interdit de fumer dans l'établissement conformément à la loi du 2 janvier 2008.

Une buanderie avec lave-linge et sèche-linge est à la disposition des clients, selon les horaires définis.

4 places de parking se trouvent dans le parking privé de Maminotte et peuvent être loués en supplément (8 EUR TTC par place par jour, selon disponibilité).

### **Article 8 : Ménage de fin de sortie**

Le forfait ménage de fin de sortie est compris dans le prix de l'appartement ou studio. En revanche, dans le studio, la réalisation de la vaisselle incombe au client.

En cas de logement laissé dans un état indécent par le client, l'établissement se réserve le droit de lui appliquer un forfait ménage supplémentaire effectué par l'établissement.

Pour les séjours supérieurs à 1 semaine, l'établissement proposera au client, s'il le souhaite, un petit ménage intermédiaire, sans supplément. Ce ménage comprendra le remplacement des serviettes usagées et l'aspirateur. Les draps propres seront fournis une fois par semaine, sans supplément si son séjour est supérieur à cette durée.

### **Article 9 : Excès de la capacité maximale**

Le client s'engage à déclarer toutes les personnes voyageant avec lui et à respecter le nombre maximal autorisé par appartement. Le nombre maximum par appartement est de 4 personnes et pour le studio de 2 personnes; un bébé qui dort dans un lit parapluie ne compte pas et un lit est mis à disposition gratuitement (selon disponibilité). En cas d'excès du nombre maximal autorisé par appartement, Résidence Maminotte se réserve le droit à ne pas louer le logement, sans remboursement des arrhes, ni versement d'une indemnité quelconque. Le séjour, quant à lui, restera intégralement dû conformément à l'article 4 « conditions et frais d'annulation ».

### **Article 10 : Assurances**

Le client certifie avoir souscrit une assurance en responsabilité civile en vue de couvrir tous dégâts qui seraient causés dans l'établissement pendant son séjour.

Le client doit assurer la garde des biens et matériels apportés par lui-même. L'établissement ne pourra pas être tenu responsable en cas de détérioration ou de vol desdits biens.

Le client, et ses assureurs, renoncent à tout recours contre l'établissement, son personnel ou ses assureurs de tous préjudices directs ou indirects résultant de la destruction totale ou partielle de tous matériels.

**Article 11 : Animaux pas acceptés**

Malheureusement les animaux ne sont pas admis dans la Résidence Maminotte.

**Article 12 : Responsabilité**

La responsabilité de la Résidence Maminotte ne pourra être recherchée en cas d'évolution de la structure, de quelque nature que ce soit.

Les photos du site internet ne sont pas contractuelles, des modifications (mobilier, rénovation) peuvent avoir lieu. De ce fait, le client ne peut prétendre à aucune réclamation à ce titre.

**Article 13 : Cas de force majeur**

Les obligations indiquées dans les présentes CGM ne sont pas applicables en cas de force majeure telles que : catastrophe naturelle, incendie, inondation, guerre.

**Article 14 : Réclamations et litiges**

En cas de contestation, le client devra indiquer par écrit l'objet de celle-ci, dans un délai de 7 jours ouvrés à compter de la fin de son hébergement. Passé ce délai, la prestation sera considérée comme acceptée de la part du client.

En cas de litige, et en l'absence d'accord amiable trouvé, les tribunaux compétents seront ceux du siège social de la société Pyla Résidences.